

LE SNES-FSU ET VOTRE DISCIPLINE



Vous avez sans doute déjà rencontré les militant.e.s du SNES-FSU -syndicat majoritaire dans le second degré- dans votre établissement, à l'occasion d'une demande de mutation, lors de mobilisations, pour des questions d'affectation, pour la gestion de votre carrière ...

Le SNES-FSU a un projet éducatif, une réflexion sur le métier, sur l'enseignement de votre discipline : programmes, contenus, pratiques, il travaille ces questions avec les collègues syndiqué.e.s qui le souhaitent. Ainsi, il peut être force de proposition et porter la parole de la profession auprès du ministère.

Il vous propose des stages académiques et nationaux, des réflexions collectives notamment par le biais de journées de réflexion disciplinaires, des publications qui vous accompagnent au quotidien dans l'exercice de votre métier. Un réseau de chercheurs, chercheuses, formateurs, formatrices, d'associations de spécialistes, de mouvements pédagogiques permet d'éclairer, par des points de vue divers et complémentaires, les enjeux tant scientifiques que didactiques, pédagogiques et sociaux des programmes. Le SNES-FSU vous permet de ne pas rester isolé.e et d'échanger avec des collègues de votre discipline, sans regard hiérarchique.

Où trouver ces réflexions ou publications ?

Dans l'US et dans des publications spécifiques, que les syndiqués reçoivent et sur le site du SNES-FSU : www.snes.edu/Contenus-et-pratiques-disciplines.html

Comment participer à la réflexion ?

En vous syndiquant au SNES-FSU, vous pourrez participer à des réunions... Et être inscrit.e sur une liste de diffusion disciplinaire où chacun.e peut exprimer son point de vue. Cela vous permet d'échanger avec des collègues sur les questions pédagogiques et didactiques qui traversent votre discipline, sur les conditions d'exercice. Vous contribuerez ainsi à la réflexion syndicale du SNES-FSU sur ces questions.

Le SNES-FSU et la réflexion sur les disciplines

Pour le SNES-FSU, la réflexion sur les savoirs enseignés, sur les programmes et les pratiques est un objet syndical. Le SNES-FSU est attaché à l'enseignement des disciplines et à une interdisciplinarité qui se construit à partir de celles-ci. Il estime que la profession doit prendre en charge une réflexion sur les savoirs enseignés. Il est indispensable de se questionner sur le rapport au savoir des jeunes et sur les modes d'apprentissage pour permettre leur réussite.

Au niveau national, ces réflexions sont animées par des collègues de votre discipline, au sein du Secteur contenus, dans toutes les disciplines.

N'hésitez pas à demander votre inscription sur une liste disciplinaire ! Pour obtenir des informations plus précises : contenus.secretariat@snes.edu

ADHEREZ en LIGNE sur www.snes.edu

Vous avez la possibilité de renseigner et éditer votre bulletin d'adhésion, l'imprimer pour le remettre à un militant du SNES-FSU ou payer en ligne si vous le souhaitez

Demande d'adhésion

Coupon à remettre au représentant du SNES-FSU de votre établissement ou à envoyer au siège du SNES,
46 avenue d'Ivry, 75647 Paris cedex 13

Nom :
Prénom :
Sexe : H F Date de naissance :
Adresse :
Complément d'adresse :
CP : Localité :
Courriel :
Téléphone :
Catégorie : Echelon :
Discipline :
Nom de l'établissement :
CP Etab : Ville Etab :

Le SNES-FSU ne fonctionne que grâce aux cotisations de ses adhérents. La cotisation peut être mensualisée en 10 prélèvements. Elle donne droit à un crédit d'impôt de 66% de son montant dont bénéficient tous les adhérents, qu'ils soient imposables ou non.

LETTRES CLASSIQUES, LANGUES ET CULTURES DE L'ANTIQUITÉ

Le SNES-FSU est attaché au fait que les professeurs de Lettres Classiques sont professeurs de Lettres, pas seulement professeurs de latin et de grec. Cette fiche aborde la question des LCA. Pour le français et les lettres, reportez-vous à la fiche Lettres modernes.

ÉTAT DES LIEUX

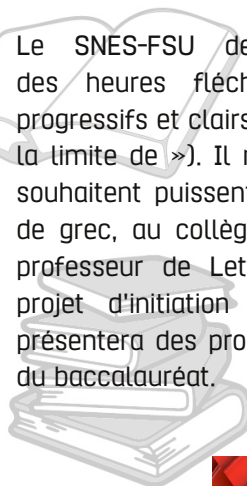
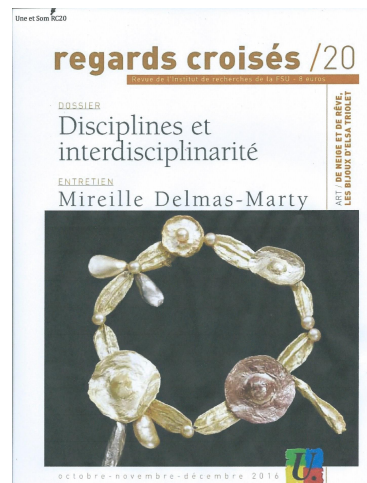
La réforme du collège depuis 2016 a conduit à la réduction des horaires et leur financement sur la marge d'autonomie, aux EPI, causes de lourdes répercussions sur les conditions de travail. Les professeurs ont subi des mesures de carte scolaire ou des compléments de service, ont perdu des heures en groupe. Pour la rentrée 2017 l'arrêté modifié met un terme à la corrélation entre EPI et existence des LCA, les horaires ont été augmentés. Ces signaux positifs sont insuffisants : faute de dotation supplémentaire, cet horaire sera rarement respecté car la concurrence entre les disciplines continue. Le nouveau texte ne différencie plus le latin et le grec. Le grec semble pouvoir être enseigné, comme le latin, dès la 5ème, mais sur un horaire globalisé. Dans les établissements où existait un enseignement distinct, va-t-il pouvoir perdurer ?

En lycée, regroupements anti-pédagogiques, horaires dissuasifs et réduits se généralisent. L'enseignement d'exploration n'a pas eu les effets espérés sur les recrutements. Si l'épreuve facultative est parfois attaquée pour sa « facilité », la spécialité en série L est délaissée au profit d'autres, jugées plus attractives. Comment revaloriser ces enseignements et faire valoir l'importance et la réalité de leur contribution à la constitution d'une culture commune quand les lettres classiques ne sont plus qu'une spécialité du CAPES de lettres et que le vivier de professeurs se tarit ?

Les enseignants de lettres interviennent aussi en post-bac. Comment, en BTS, amener les étudiants issus de bac professionnels au niveau requis en maîtrise de langue et analyse ?

CE QUE PROPOSE LE SNES-FSU ?

Le SNES-FSU demande des heures fléchées pour les LCA, des horaires progressifs et clairs de la 5ème à la 3ème (et non « dans la limite de »). Il revendique que tous les élèves qui le souhaitent puissent suivre un enseignement de latin ou de grec, au collège comme au lycée, dispensé par un professeur de Lettres Classiques. Il est porteur d'un projet d'initiation aux LCA en classe de 6ème et présentera des propositions dans le cadre de la réforme du baccalauréat.



Toutes ces questions et d'autres en particulier sur les pratiques de classe traversent le quotidien des enseignant.e.s. Le SNES-FSU vous propose d'en débattre en dehors de tout regard hiérarchique. Retrouvez des ressources en ligne, des propositions émanant de réflexions collectives avec les collègues sur le site: www.snes.edu/Contenus-et-pratiques-disciplines.html

POUR PARTICIPER, demander son inscription sur la liste de diffusion disciplinaire réservée aux syndiqués et/ou participer à des journées de réflexion : groupe-lettres@snes.edu